

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.040

Objet

BUDGET PRIMITIF 1982 :  
Vote du Budget 1982 par chapitre

DATE DE CONVOCATION

11 MARS 1982

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 22

Nombre de votants ..... 25

Pour

Contre

Abstentions

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

DELIBERATION  
DEPOSEE LE  
23.MAR.1982  
SOUS-PREFECTURE  
de ROCHEFORT

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix neuf Mars à vingt heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,  
BUJARD, BOUCHET, DUFOR,  
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
MM. GUICHAOUA, TETARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP,  
M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUTET  
Mme TACQUET par M. BUIARD  
M. PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD.

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Maire précise que conformément à l'article L 212.2  
du Code des Communes, le budget sera voté par chapitre.

VOTE DU BUDGET :

19 conseillers participent au vote du budget primitif  
6 conseillers ne participent pas au vote du Budget Primitif

M. MAURELLET  
M. DUFEIL  
M. BOISARD  
M. PELLETIER  
M. PAPEAU  
M. GUICHAOUA

CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19  
CONTRE : 0

CHAPITRE 901 - VOIRIE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR:19  
CONTRE:0

CHAPITRE 902 - RESEAUX

vote de ce chapitre

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 907 - EQUIPEMENT RURAL

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATIONS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 909 - AUTRES EQUIPEMENTS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 912 - PROGRAMME POUR LES SYNDICATS DE COMMUNES ET AUTRES  
COMMUNES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE 0

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE:0

CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS ET MOBILIERS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR:19

CONTRE : 0

CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 936 - VOIRIE COMMUNALE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 937 - RESEAUX COMMUNAUX

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 941 - JUSTICE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE 0

CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINCTE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 953 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 955 : AIDE SOCIALE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR:19

CONTRE : 0

CHAPITRE 961 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 962 - INTERVENTIONS EN MATIERE AGRICOLE

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 964 - INTERVENTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 965 - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 966 - SERVICE A CARACTERE AGRICOLE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL X

VOTE DE CE CHAPITRE (à comptabilité distincte)

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 967 - SERVICE A CARACTERE AGRICOLE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
(sans comptabilité distincte)

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 971 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 972 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX VARIABLES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

CHAPITRE 977 - SERVICE FISCAL - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

VOTE DE CE CHAPITRE

POUR : 19

CONTRE : 0

BUDGETS ANNEXES

BUDGET PORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE DE CETTE SECTION

POUR : 19

CONTRE : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

POUR : 19

CONTRE : 0

BUDGET CAREL - SECTION D'INVESTISSEMENT

VOTE DE CETTE SECTION

POUR: 19

CONTRE : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VOTE DE CETTE SECTION

POUR : 19

CONTRE : 0

*Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM Les Membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,*



*[Handwritten signature]*  
Pierre LIS.

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

FIXATION DES TAUX DES  
QUATRE TAXES DE LA  
FISCALITE DIRECTE LOCALE

DATE DE CONVOCATION

11 MARS 1982

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1982

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25
Pour	19
Contre	0
Abstentions	

6 conseillers ne participent pas au vote

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

RECEVU EN  
DEPOSEE LE  
23. MAR. 1982  
SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHEFORT

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix neuf Mars à vingt heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,  
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR,  
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
MM. GUICHAOUA, TETARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP,  
M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUTET  
Mme TACQUET par M. BUIARD  
M. PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD.

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 1982 à  
chacune des quatre taxes directes locales

DECIDE :

de retenir les taux portés au cadre VI de l'état N° 1259 intitulé  
"Etat de notification des taux d'imposition."

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
COMMUNE
ROYAN

**DELIBERATION**  
**DEPOSEE LE :**  
**23. MAR. 1982**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**de ROCHEFORT**

(Insuffisance de Reven

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre : Réunion du 19 mars 19 82, à 20 heures <sup>15</sup>, tenue sous la présidence de M

de Conseillers en exercice 27 Le Conseil municipal :

de Suffrages exprimés 19 Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte :

que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 1982 s'élèvent à : —

(BUDGET PRINCIPAL)

Dépenses d'investissement (section d'investissement)

Dépenses de fonctionnement (section de fonctionnement)

formant un total de . . . . .

Ces dépenses seront couvertes en partie par les ressources suivantes :

Recettes d'investissement . . . . .

Recettes de fonctionnement (sans impôts complémentaires)

formant un total de . . . . .

D'où une différence de.

qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions ci-après :

DÉSIGNATION DES ARTICLES	NOMBRE de CENTIMES	MONTA DE L'IMPOS
777 — Impositions directes		18 740
TOTAL . . . . .		18 740

TOTAUX DES RECETTES.

BALANCE :

Excédent de Recettes .  
Excédent de Dépenses

A couvrir par imputation sur l'excédent de Recettes du Budget Supplémentaire

Il est précisé que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires à

(1) La valeur du centime communal est obtenue en divisant par cent le total du principal des Contributions Directes. (Voir la première page du budget.)

Centimes inscrits au Budget primitif de 19\_\_ à notifier à l'Administration des Contributions Directes.

### PARTIE RÉSERVÉE A LA PRÉFECTURE

	QUOTITÉ	PRODUITS
TOTAUX. ....		